

**RAPPORT n° 98/1-13**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

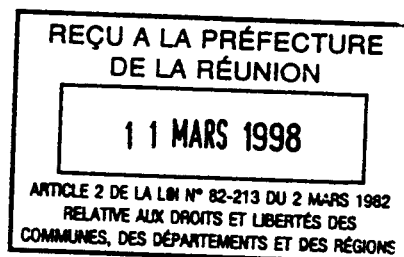
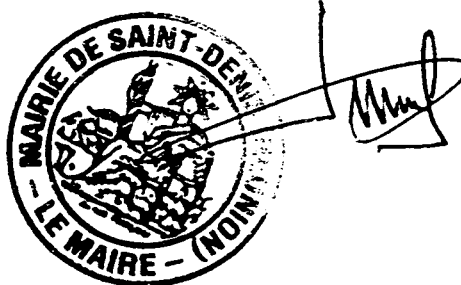
**CESSION DE TERRAIN POUR REALISATION DE VOIE**

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession du terrain communal mentionné en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant.

Cette parcelle constitue l'emprise d'une partie de l'Allée des Perles et serait utilisée par la SODIAC à titre de voie de desserte de l'opération de logements sociaux à réaliser sur le terrain voisin cadastré EN n° 146 en cours d'acquisition par cette société.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

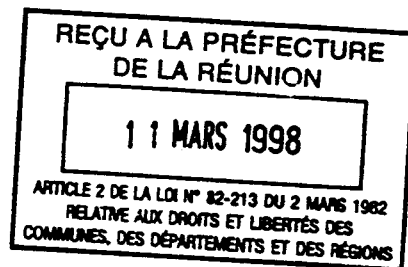
**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**ANNEXE DU RAPPORT N°98/1-13**  
 au Conseil Municipal  
 en séance du vendredi 27 février 1998

**CESSION DE TERRAIN**

REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIES	SITUATIONS	BENEFICIAIRES	MODALITES DE CESSION	PRIX	BUT DE CESSION
EN 581 p	301 m <sup>2</sup> environ	allée des Perles	SODIAC	cession en pleine propriété	72 240,00 F (suivant estimation des Domaines)	réalisation d'une voie de desserte pour les logements sociaux à réaliser sur le terrain voisin EN 146.



Vu par le Conseil Municipal  
 en séance du 27 FEV. 1998

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/1-13

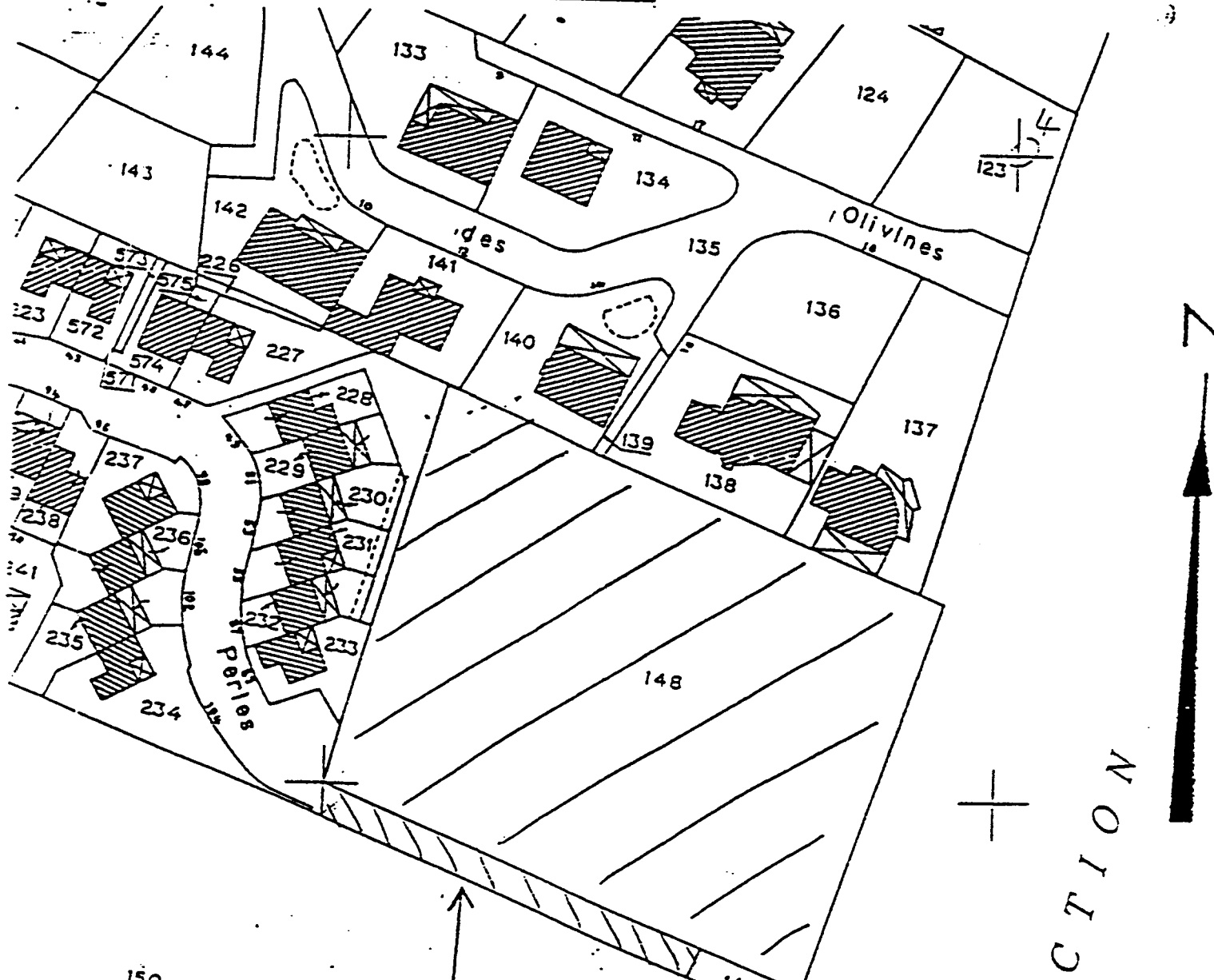
LE MAIRE



Michel TAMAYA

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Echelle: 1/100



*portée concernée*

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 27 FEV. 1998

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/1-13

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

11 MARS 1998

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

registre de cons-  
criptions:  
est extrait:  
à l'origine:

DES IMPÔTS FONCIERS  
DES EXTRAITS

de Champ-Fleur  
B.P. 7015  
ST-DENIS MESSAG.

phones: 48 69 17  
de 7h à 17h



LE MAIRE

*[Signature]*

Michel TAMAYA

Extrait certifié conforme  
au plan cadastral  
- à la date ci-dessous (!).  
- à la date du 17 janvier 1998.

A SAINT-DENIS  
le 19 FÉVRIER 1998  
le Responsable de Centre

DELIBERATION n° 98/1-13  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 27 février 1998

**OBJET**

**CESSION DE TERRAIN POUR REALISATION DE VOIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT n° 98/1-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, premier Adjoint au Maire ;

Présenté au nom des Commissions Aménagement, Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1 :**

Approuve le projet de cession du terrain communal cadastré EN 581 p situé allée des Perles au prix de 72 240 F, au profit de la SODIAC

**ARTICLE 2 :**

Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis,

le

06 MARS 1998

LE MAIRE

Michel TAMAYA

